



## Reconnaissance de paternité tardive et pension alimentaire

Par **yanis26**, le **16/12/2018** à **15:43**

Bonjour,

J'ai 20 ans. Aujourd'hui je me posais une question quant au fait que mon père ne m'a jamais aidé ou vraiment parlé avec moi dans ma vie.

La longue histoire de manière courte : mon père biologique a trompé ma mère à l'époque de ma naissance et nous a abandonné très vite, ma mère a dû m'élever seule et a toujours assumé. Coup de chance pour moi, un homme que je respecterais toute ma vie m'a reconnu comme son fils et nous a aidé pour ce qui était des frais divers (études, alimentation, permis, véhicule, etc...). L'histoire se conclue donc quand même plutôt bien pour moi.

Mon problème aujourd'hui, c'est que j'ai beaucoup souffert de cet abandon en toute honnêteté, je ne supporte pas le fait que mon père biologique puisse s'en tirer comme ça, en ayant jamais adressé la parole à son fils en plus de 18 ans et en l'ignorant complètement. Aujourd'hui je suis de nouveau seul avec ma mère et notre situation est vraiment mauvaise après avoir dû régler des frais de scolarité d'université, j'ai honte d'avoir l'envie de recourir à de telles méthodes, mais je me sens bête de ne l'avoir jamais fait avant également. Existe t-il une pension ou une forme quelconque de virement que je puisse légalement forcer mon père biologique à nous faire ? car, de lui même, il ne s'intéressera pas à notre cas.

Je tiens à préciser que je connais l'identité de mon père et que sa situation est plus que correcte.

Désolé si j'ai l'air d'un opportuniste ou d'un profiteur mais j'ai passé les 15 dernières années à

me débrouiller seul et aujourd'hui je n'en peux plus.

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **jodelariege**, le **16/12/2018** à **17:26**

bonjour vous pouvez faire une action en recherche de paternité

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15882>

mais "l'homme qui vous a reconnu comme votre fils" vous a t il reconnu officiellement?

Par **yanis26**, le **16/12/2018** à **17:31**

@jodelariege

Merci de la réponse et oui il m'a reconnu officiellement

Par **jodelariege**, le **16/12/2018** à **18:01**

il faut donc contester la filiation déjà établie, ça c'est la réponse juridique, après la réponse morale : quelles sont vos relations avec le "beau père " ? acceptera-t'il de perdre sa "reconnaissance" ? en avez vous parlé à votre mère ?

Par **jos38**, le **16/12/2018** à **18:23**

bonsoir. n'oublions pas qu'inversement, un père âgé et avec peu de revenus (pour l'instant sa situation est correcte mais on ne sait pas ce que nous réserve l'avenir) a le droit de demander une aide financière à ses enfants (paiement de la maison de retraite par exemple)

Par **yanis26**, le **16/12/2018** à **22:16**

@jodelariege

Très bien dans ce cas je ne peux pas vis-à-vis de ce beau père me permettre de faire ça de par son implication dans mon éducation, merci pour votre réponse et effectivement il serait très déplacé de ma part de faire ça seulement "pour ça" si je puis dire.

Par **yanis26**, le **16/12/2018** à **22:17**

@jos38

J'espère qu'il aura la bienveillance de ne pas faire car auquel cas je préférerais quitter ce pays a tout jamais que de subvenir au moindre de ses besoins :)

Par **jodelariege**, le **16/12/2018** à **22:51**

votre père biologique ne pourra pas vous demander une aide financière dans ses vieux jours tant que vous n'aurez pas fait d'action en recherche de paternité et qu'il ne sera pas reconnu comme votre père.....  
donc il faut peser le pour et le contre....